

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2023

PRÉSENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Kévin DELALE, François MITHIEUX, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ABSENTS EXCUSES : Laurent MUDRY (procuration au Maire) et Françoise JOCHUM (procuration à Rébecca VERMANT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André JORDAN

Le Maire souhaite la bienvenue aux élus dans cette nouvelle salle du Conseil. Il confirme qu'il est prévu d'investir dans un écran tactile sur roulettes afin de pouvoir projeter des documents, aller sur internet, faire des visio-conférences... et de retirer ce matériel lors de mariages ou de prêt de salles.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2023 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Location de terrains Sous Saint Jean – changement de gérance du Ranch des Portes du Soleil
- Location des terrains communaux – parcelles E673-674 et 226
- Echanges de terrains à la station – Succession Magnin
- Proposition de vente d'un terrain sur le domaine skiable
- Décision modificative n°3 du budget eau et assainissement
- Décision modificative n°3 du budget principal
- RPQS 2022 – Rapports annuels « prix qualité » des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif
- Prime « pouvoir achat exceptionnelle » pour le personnel communal
- Agents pour le recensement de la population – primes exceptionnelles
- PLUi-H – Ajout de changements de destinations en zones A et N
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 27 novembre 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

LOCATION DES TERRAINS SOUS SAINT JEAN – CHANGEMENT DE GERANCE DU RANCH DES PORTES DU SOLEIL

Le Maire informe les élus que M. Samuel BAILLY a vendu son activité saisonnière du Ranch des Portes du Soleil à Mme Lola DARDI, monitrice sur la structure depuis plusieurs années. Mme Lola DARDI souhaite renouveler le bail de location des terrains communaux. Le Maire rappelle que la convention initiale était signée pour 5 ans, que le loyer annuel pour 2023 est de 1 773€, indexé sur le coût de la construction.

Le Maire propose aux élus de renouveler le bail en faisant évoluer la convention sur certains points : retirer du bail la parcelle 28 qui correspond au parking des moloks, insister sur l'entretien des sentiers, enlever une partie des parcelles sous l'aire de jeux de la Moussière de cette location, en raison du trop

d'eau qui s'écoule sous l'aire de jeux. La convention également prévoit un bureau, la carrière et trois abris pour les chevaux.

Après discussion, les élus valident ces changements dans la convention. Estelle COUDERT ajoute qu'une participation à une animation de la commune, comme la Foire d'automne, devrait être incluse dans la convention.

Rébecca précise que les bords du sentier des bords de Dranse sont rongés par l'eau, ce qui provoque un affaissement du chemin. La Communauté de Communes prévoit de lancer une étude au printemps 2024 pour ce sentier.

Les élus valident cette location pour 5 ans aux conditions exposées ci-dessous.

Le « louage de choses » faisant l'objet d'une délégation d'attribution du Conseil au Maire, (délibération D2020_ 12_11 du 5 décembre 2022), cette décision ne sera pas formalisée par délibération.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX - PARCELLES E673, E674 ET E2226

Le Maire projette un plan cadastral et confirme aux élus que les parcelles E673, E674 et E2226 sont louées aux propriétaires de la maison par une délibération du Conseil municipal de 2015 pour une durée de 9 ans. La Maison a été vendue et les nouveaux acquéreurs demandent à louer ces parcelles qui entourent le chalet, qui se situent au bord de la Route des Grandes Alpes, au niveau du pont d'Essert Romand.

Le Maire propose aux élus de reconduire la convention signée chez le notaire, qui prévoit un loyer pour 2023 de 519€ indexé sur le coût de la construction.

Yves DELALE demande le zonage des parcelles ; le Maire répond qu'elles sont en zone naturelle. Estelle COUDERT demande s'ils entretiennent la parcelle. Le Maire répond que les parcelles entourent la maison et correspondent à un jardin.

Les élus valident la prolongation de cette location pour 5 ans selon les mêmes conditions.

Le « louage de choses » faisant l'objet d'une délégation d'attribution du Conseil au Maire, (délibération D2020_ 12_11 du 5 décembre 2022), cette décision ne sera pas formalisée par délibération.

PROJET D'ECHANGES DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION MAGNIN

Le Maire projette un plan cadastral de la Maison située 70 impasse des Mouillettes et confirme la présence d'un enrochement qui tient la route et d'un parking entre la maison et la route. Cette partie de 113m² est sur le domaine public. Yves DELALE demande si le terrain est constructible. Le Maire confirme que la zone est en U.

Dans le cadre de la succession de Bernard MAGNIN, les propriétaires aimeraient régulariser la situation et proposent d'acheter cette partie. Après discussion, le Maire a proposé d'échanger cette partie contre 2 parcelles situées sur le domaine skiable. Cet échange permettrait de ne plus les indemniser pour le passage sur les pistes et permettrait à la Commune d'être propriétaire des terrains du domaine skiable.

Les parcelles concernées sont cadastrées G622 (702 m²) et G617 (2803 m²). Le Maire rappelle que le domaine public est incessible et propose de prendre contact avec le notaire pour voir si une solution de déclassement peut être trouvée pour réaliser cet échange.

Le Maire confirme que la demande de régularisation vient de la famille, les frais liés à cet échange (géomètre et notaire) seront donc à leur charge.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité le principe d'un échange de parcelles et acceptent que le Maire contacte le notaire pour trouver une solution à cet échange.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAINS SUR LE DOMAINE SKIABLE – SUCCESSION FAVRE

Le Maire informe les élus de la succession de Léon FAVRE et de l'indivision sur des terrains du domaine skiable. Les héritiers proposent à la Commune d'acquérir leurs terrains situés sous la télécabine et sur les pistes qui redescendent sur la station. Le Maire confirme que l'ensemble des parcelles fait 27 666 m² (parcelles G388, G387, G386, G605, G606 G620) et que le prix du terrain agricole s'élève à 1€ le m².

Une discussion s'engage sur le prix à proposer pour cet achat : 80 centimes le m², calculé sur la partie des parcelles concernées par les pistes car la partie boisée n'est pas intéressante....

Après cet échange, les élus proposent à 12 voix pour et 3 absentions (Rébecca VERMANT, Catherine VULLIEZ et Françoise FAURE) le prix de 25 000 € pour l'ensemble des terrains. Le Maire reviendra vers le Conseil avec la réponse des propriétaires.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente une décision modificative qui intègre les échéances du prêt contracté en avril dernier pour la phase 2 des travaux de réseau d'eau potable aux Adrets. Il ajoute que les taux des prêts à taux variable ont beaucoup augmentés et qu'il faut ajouter des crédits pour le remboursement des intérêts. Il propose aux élus de leur communiquer le détail de ces emprunts.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la DM n°3 du budget eau et assainissement.

Le Maire ajoute que le projet de DM n°3 pour le budget principal, inscrit à l'ordre du jour, n'est finalement pas nécessaire sur 2023.

ADOPTION DES RPQS – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2022

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT qui rappelle aux élus que le RPQS est un document annuel qui compile des données sur le bon fonctionnement de l'eau et l'assainissement (nombre abonnés, volume prélèvement, facturation, traitement, analyses...).

Vincent FREMONT confirme que ces documents sont accessibles sur internet au grand public. Il précise que seules les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de saisir ces données ; la Commune de Saint Jean d'Aulps est concernée car l'Agence de l'eau subventionne des travaux de création ou de renouvellement du réseau d'eau potable.

Les élus votent à l'unanimité les rapports relatifs à l'eau potable et à l'assainissement collectifs pour l'année 2022.

PRIME « POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE » POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire explique aux élus que l'Etat a décidé d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalières et incite les collectivités territoriales à se prononcer sur cette prime pour ces agents.

Le Maire présente le barème réglementaire qui est fonction de la rémunération sur une période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et les montants de prime correspondants. Il ajoute que la prime concerne tous les agents de la catégorie C et qu'elle est proratisée au temps et à la durée de travail. Sophie COTTET demande si l'Etat va compenser la dépense. Le Maire répond que cette dépense est à la charge de la Commune sur le budget 2024 et qu'elle peut être versée en 2 fois.

Les élus demandent si le montant total a été calculé. Le Maire répond qu'il faut compter sur une enveloppe de 7 300 euros.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le versement de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour le personnel communal en 2 fois sur l'année 2024.

AGENTS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION – PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Maire rappelle aux élus que 3 agents sont en cours de recrutement pour réaliser le recensement de la population en janvier / février 2024. Lors du dernier conseil, il avait été convenu que la question des primes serait abordée lors de cette séance.

Le Maire propose une prime pour le déplacement, notamment pour les frais d'essence. Il propose également une prime de qualité de la collecte qui serait évaluée en fin de recensement en fonction des indices fournis par l'INSEE et du carnet de collecte des agents recenseurs, dans lequel par exemple, ils notent le nombre de passage par logement.

Le Maire rappelle que les agents recenseurs seront rémunérés sur la base du smic horaire et que les congés payés seront rémunérés. Il propose 100 euros pour le déplacement et 200 euros pour la prime de qualité. Il confirme aux élus que les dépenses du recensement sont estimées à 7900€ et que la dotation de l'Etat est de 4600€, le reste à charge est donc de 3300€.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, les montants des 2 primes proposés par le Maire.

PLUi-H – AJOUT DE CHANGEMENTS DE DESTINATIONS EN ZONES A ET N

Le Maire étant concerné à titre personnel par un changement de destination, il quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Estelle COUDERT, Adjointe, prend la parole et présente le recensement des bâtis (granges, garages...) en zones A et N qui sont susceptibles d'être concernés par un changement de destinations. Elle rappelle aux élus que ce travail avait déjà fait avec la CCHC et que le résultat devait inclure 14 bâtis. Aujourd'hui, de nouveaux critères ont été définis, la liste a donc évolué.

L'intérêt pour la Commune est de pouvoir donner des autorisations d'urbanisme pour des réhabilitations dans des secteurs déjà construits où aujourd'hui, les demandes sont refusées.

Estelle COUDERT confirme que ce point sera débattu par les élus de la Communauté de Communes le lendemain soir lors du Conseil Communautaire. Rébecca VERMANT suit ce dossier au niveau de la CCHC.

Après discussion, les élus, à l'unanimité des votants (14 voix), votent pour cette nouvelle liste de bâtis en zone A et N susceptibles de changer de destinations.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La commission s'est réunie le 27 novembre 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PC07423823B0027	G 1173-1176	UC	bleues 51B-52A	
RECU LE	09/11/2023				
NOM	PUIG Matthieu				
LIEU	110 chemin sur les Crêts				
OBJET	Carpport				
NUMERO	PC07423823B0028	AE 265 à 268	UH-N	bleues 64A-66B	
RECU LE	15/11/2023				
NOM	CHARNAVEL Sophie				
LIEU	680 route du Péage				
OBJET	Reconduction PC de 2012				
NUMERO	MO/PC07423821B0028M01	AB 90 à 95 AB 503-580	1AUH-UH	bleue 64A	ABF OAP bâti patrimonial
RECU LE	15/11/2023				
NOM	SAS IMOTIS				
LIEU	Route de la Villaz				
OBJET	Suppression d'un chalet, modif entrée et stationnements, déplacement de 2 chalets				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0057	D 2264	N-A	bleue 117A
RECU LE	09/11/2023			
NOM	CORSI Antoine			
LIEU	915 route du Plan de Lesse			
OBJET	Extension balcon			
NUMERO	DP07423823B0058	B 2326	UH	bleues 38A-43G
RECU LE	14/11/2023			
NOM	NALY Marie Christine			
LIEU	357 route du Bas thex			
OBJET	panneaux photovoltaïques			
NUMERO	DP07423823B0059	A 2369	UH/A	bleue 79A
RECU LE	15/11/2023			
NOM	JUDGE Alastair			
LIEU	1385 route de la Villaz			
OBJET	panneaux photovoltaïques			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423823B0124	G 1033	UB2	blanche
RECU LE	08/11/23	G 1035		bleue 52A
NOM	Me DERONT			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	1868 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423823B0125	G 1101	UT	bleues
RECU LE	10/11/23	G 1104		52A - 54B
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	77 chemin des Cîmes			
NUMERO	CU07423823B0126	G 191	N	rouge 35X
RECU LE	10/11/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Chez les Favre			
NUMERO	CU07423823B0127	G 515-517	UT-N-A	bleue 52A
RECU LE	13/11/2023	938		rouge 14X
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	2860 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423823B0128	AH 373-384	UC-N	bleues
RECU LE	14/11/2023			75L-60A
NOM	Me Ciavoletta			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	La Ouarnery			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423823B0129	H 1265	UC-N	bleue 49F
RECU LE	15/11/23	H 1266		
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	194 route du Jourdil			
NUMERO	CU07423823B0130	G 876-1058	UT	bleue 52A
RECU LE	15/11/23	1060-1062		
NOM	NOVALPS	1064-1066		
OBJET	Cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO	CU07423823B0131	AD 174	UA2	bleues
RECU LE	17/11/2023	513-511		64A-65A
NOM	MUFFAT Jean Marc			
OBJET	maison			
LIEU	102 allée du Plan d'Avoz			
NUMERO	CU 07423823B0132	AB 622-624	UH	bleue 64A
RECU LE	21/11/2023			
NOM	Me DERDLIAN			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Abbaye Nord			
NUMERO	CU07423823B0133	G 876-1058	UT	bleue 52A
RECU LE	21/11/2023	1060-1062		
NOM	Me BESSAT	1064-1066		
OBJET	Cu de simple information	1068-1071		
LIEU	110 route de la télécabine			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0134 24/11/23 COTTET PUINEL Construction 1 ou plusieurs maisons Plan du Milieu	AE 362 271 à 274	2 AU- UB2	Bleues 64A - 66B

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU99	BUTTET CERON Michelle	Route de la Moussière	Habitation	ACCORD 20/11/2023
PC16	STEWART Daniel	Clos de l'Abbaye	Maison	ACCORD 07/12/2023
DP32	BELL Jamie	63 route du Plan de Lesse	Modif façades	Rejet tacite 22/11/2023
DP34	COUTTS Christopher	231 route du Bas Thex	Panneaux photovoltaïques	Opposition tacite 27/11/2023
DP47	BUTTET CERON Michelle	Route de la Moussière	Division en vue de construire	Accord tacite 20/11/2023
DP54	FEIG Eric	447 route du Bas Thex	Modif façade garage	REFUS 23/11/2023
DP55	DODDS Julian	Route de Sous St Jean	Division en vue de construire	ACCORD 27/11/2023

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Championnat du Monde de ski Junior 2024 - réunion de chantier

Le Maire confirme que les travaux n'ont pas été réalisés entièrement en raison notamment des conditions météo. Cependant, la station est prête à ouvrir malgré des glissements de terrain au Grand Souvroz, aux Follys et sous le téléski d'Esserailloux. Sophie COTTET demande quand la station va ouvrir. Le Maire répond que l'ouverture est prévue pour le samedi des vacances et dépendra de l'enneigement. Il en profite pour confirmer que la vente flash (5 journées à 100€) a été un succès.

Mercredi 15 novembre : Réunion Bilan de la Foire d'Automne

Le ski-club a remercié les services techniques et la Mairie pour le très bon travail accompli. Rébecca VERMANT informe les élus qu'une réunion a eu lieu avec Mme Céline GROS, moutonnière à la Baume, qui propose d'organiser un concours de moutons. Elle est très motivée par le projet qui remettra à l'honneur les moutons à la Foire, comme c'était le cas auparavant. Mme GROS a de nombreux contacts et connaît très bien le fonctionnement des concours de moutons. Elle a de nombreuses idées de démonstrations et d'animations qui feront du samedi une très belle journée. Rébecca VERMANT insiste sur la nécessité de trouver des bénévoles. Elle prévoit d'ores et déjà de demander une subvention au Département de la Haute-Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

Glissements de terrains

Suite aux importantes pluies, le Maire confirme les nombreux glissements de terrains sur la commune et les dégâts sur les réseaux d'eau et d'assainissement : Damoz des Moulins, chemin du Mal, pont du Jourdil, bords de Dranse... Un recensement est en cours car des travaux seront à prévoir au printemps prochain.

Bulletin municipal

Sylviane COTTET DUMOULIN indique aux élus que le bulletin municipal sera publié en janvier. Elle fera suivre le bon à tirer dès sa réception.

Colis de Noël

Rébecca VERMANT confirme que la préparation des colis de Noël se fera le mardi 19 décembre. Les élus s'organisent pour assurer la distribution à domicile auprès des personnes âgées.

Projet de tyrolienne à virage à la station

Sophie COTTET demande au Maire où en est le projet de tyrolienne à la station. Le Maire répond que les demandes d'autorisation ont été faites et on attend le retour pour étudier les coûts.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 15 janvier 2023

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
André JORDAN

